

IBOGA ET BWITI : SECTE INITIATIQUE HALLUCINOGENE, DECES, FETICHISME, PROFANATION DE SEPULTURES...

SOMMAIRE

1. Le pasteur Gaspard Obiang s'insurge contre la profanation des tombes (Gabon, juillet 2008)
2. Un «guérisseur» arrêté après le décès d'une patiente lors d'une cérémonie rituelle (Guinée équatoriale, janvier 2009)
3. Un profanateur de tombes écroué à Mouila (Gabon, 1er avril 2009)
4. L'archevêque de Libreville ferme une chapelle pour "sorcellerie" - Mise en examen des danseurs de Bwiti. (AGPgabon – 7 avril 2009)
5. Une jeune Gabonaise meurt sur le chemin de l'initiation (Infosgabon – 30 juillet 2010)
6. Drogué à l'iboga : il erre sous la pluie, pieds nus et en état de panique (Midi Libre – 20 nov. 2011)
7. Une Gabonaise meurt après un rituel d'initiation... (Nouvelle Génération – 28 janvier 2012)
8. Une quinquagénaire gabonaise décède dans un temple initiatique à Medouneu (Info24I- 3 oct 2014)

GABON : LE PASTEUR GASPARD OBIANG S'INSURGE CONTRE LA PROFANATION DES TOMBES

par INFOSPLUSGABON

«Déterrés la nuit les crânes étaient vendus entre 100 000 et 300 000 F CFA pièce. Ils étaient utilisés soit pour des incantations, laver le corps ou la consommation de potions, soit encore pour se protéger et bénéficier de promotions»

LIBREVILLE - Le pasteur Gaspard Obiang a déclaré samedi à travers la presse que la profanation des tombes constitue «une dérive morale» et la commercialisation des restes humains appelle à des «mesures nécessaires à l'encontre des auteurs de crimes crapuleux». Cette réaction de l'homme d'église intervient après l'arrestation mardi de 9 personnes impliquées dans la profanation des tombes par la police judiciaire.

«Un peuple qui n'est plus alarmé par la mort et banalise la vie est comme un navire sans boussole. Il est voué à l'échec et meurt lentement mais sûrement», explique le pasteur dans une déclaration faite à la presse. «C'est un déshonneur, un opprobre pour le Gabon!», s'est exclamé le pasteur Obiang qui a renchéri que «la profanation des tombes à des fins commerciales ou fétichistes rime avec abomination, colère divine et malédiction».

Depuis plusieurs années les profanateurs de sépultures étaient passés maître dans les transactions d'ossements humains et de recel et selon les premiers résultats de l'enquête, 9 crânes, des fragments de crânes et un fémur ont été saisis par les policiers dont 4 en possession chez un initiateur de Bwiti.

Le Bwiti est un rite secret d'initiation masculine qui permet aux personnes qui le pratiquent d'accéder à l'autre monde. L'un des aspects concerne le culte des ancêtres dont on conserve les crânes et les tibias. Parmi les personnes arrêtées figure le pratiquant du Bwiti, Jean Marie Moussavou, la cinquantaine, réputé pour la profanation des tombes depuis 2004. Il revendait les ossements humains à ses collègues receleurs.

Moussavou a expliqué à la télévision vendredi soir que «ces crânes étaient utilisés soit pour des incantations, laver le corps ou la consommation de potions, soit encore pour se protéger et bénéficier de promotions». Selon l'aveu des profanateurs, les crânes déterrés la nuit étaient vendus entre 100 000 et 300 000 F CFA pièce.

D'autre part, le gardien du cimetière de Mindoubé, interrogé par la police, a déclaré avoir déjà à plusieurs reprises adressé des rapports à l'Hôtel de ville de Libreville, sans suite. Rappelons que c'est à la suite d'une dénonciation que la police judiciaire a été informée de la profanation des tombes. Cependant, l'essentiel réside dans la connaissance supérieure du monde et des choses grâce aux vertus hallucinogènes de l'iboga, appelé plante de la science.

Ce rite vraisemblablement d'origine Tsogo est à la fois sacerdoce et science. Il peut être élevé au rang de religion comme le fait l'anthropologue René Bureau dans son ouvrage la religion de l'Iboga. Certaines séances de divertissement ou de danses funèbres sont publiques et ont lieu dans le temple du Bwiti.

* 19 juillet 2008 *FIN/IPG/BGH/2008* http://www.infosplusgabon.com/article.php3?id_article=2278

GUINÉE ÉQUATORIALE: UN "GUÉRISSEUR" ARRÊTÉ APRÈS LE DÉCÈS D'UNE "PATIENTE" LORS D'UNE CEREMONIE RITUELLE (Iboga)

MALABO - Un homme se présentant comme guérisseur a été arrêté en Guinée équatoriale après le décès, la semaine dernière, d'une femme qu'il prétendait soigner en lui administrant un breuvage à base d'iboga, plante hallucinogène, a rapporté vendredi la radio nationale.

La "patiente", une quadragénaire de Bata, la deuxième ville du pays, espérait se débarrasser de maux non déterminés en se rendant chez le "guérisseur" adepte de "bwiti", rite initiatique invoquant notamment l'esprit des morts, a expliqué la radio.

L'homme revendiquant dix ans d'expérience lui a donné à boire, lors d'une cérémonie rituelle, une potion à forte dose d'iboga, plante hallucinogène dont la consommation est interdite dans certains pays en raison de ses composantes assimilées à des stupéfiants.

Sa "patiente" ayant perdu connaissance, il l'a transportée à son propre domicile, où il l'a découverte morte. Il a été arrêté et conduit à la police, en attendant d'être présenté à la justice

Des présumés guérisseurs et autres charlatans, nationaux et étrangers confondus, appâtent les habitants des grandes villes du pays, assurant soigner toutes sortes de maladies. Certains n'hésitent pas à se vanter à la télévision nationale de disposer de remèdes contre le sida.

©AFP / 02 janvier 2009 19h30) *Romandie News* <http://www.romandie.com/ats/news/090102183005.4psdxt0w.asp>

GABON : UN PROFANATEUR DE TOMBES ÉCROUÉ À MOUILA

par Pierre Eric MBOG BATASSI

« Il se servait du crâne de sa mère pour renforcer ses pouvoirs spirituels »

Jean Claude Dyiemboué, 72 ans, chef du village Ngando situé à une vingtaine de kilomètres de Mouila (Sud), vient d'être placé en détention préventive à la prison provinciale de cette localité. Il conservait les reliques de sa mère, notamment la boîte crânienne, a rapporté mercredi le quotidien l'Union.

Le septuagénaire, présenté comme un maître du Bwiti (secte initiatique gabonaise) était allé extraire de la tombe la boîte crânienne de sa génitrice pour renforcer ses pouvoirs spirituels et ceux de son disciple, Alexandre Madouma, lui aussi placé sous mandat de dépôt», indique le journal. M. Dyiemboué a été arrêté par la section recherche de la gendarmerie de Mouila, laquelle a découvert le crâne caché dans les fétiches de son disciples dans une lugubre maison, au village Ngando.

Selon le journal l'Union, Jean-Claude Dyiemboué aurait déterré ce crâne nuitamment il y a plusieurs années au cimetière du village, après avoir offert des offrandes aux morts pour s'attirer leurs mânes. La boîte crânienne lui a permis de renfoncer son pouvoir au sein du village dont il est devenu le chef et, au fil des ans, il s'est affirmé comme un maître spirituel incontournable dans la contrée, souligne le quotidien.

Une affaire de plus...

«Des gens en quête du salut partent de tous les coins de la province pour aller requérir les services du maître spirituel souvent assisté des siens. Mêmes certains hommes politiques de Mouila ne résistent pas à la

tentation d'aller solliciter l'appui de Dyiemboué», révèle le journal.

«L'année dernière, au plus fort de la campagne pour les élections locales, un leader d'une formation politique ayant pignon sur rue à Mouila y emmènera tous ses conseillers municipaux pour un pacte de fidélité», a poursuivi le journal, précisant que l'opération nécessitait la mise à contribution des restes humains.

Au sortir des élections législatives de 2006, un autre maître spirituel ayant œuvré pour l'élection d'un leader politique de la localité avait été écroué pour le même motif. Il avait été arrêté en flagrant délit de pratique de charlatanisme dans un établissement hôtelier de la ville.

* *Afrik.com – France - Mercredi 1er avril 2009*

http://www.google.com/url?sa=X&q=http://www.afrik.com/article16536.html&ct=ga&cd=Upt_LAvqlQo&usg=AFQjCNFmAnt9OFPXpAFqsJoDYqtB__fRmw

L'ARCHEVÊQUE DE LIBREVILLE FERME UNE CHAPELLE POUR «SORCELLERIE»

Mise en examen des danseurs de Bwiti

KANGO (AGP) - L'archevêque de Libreville, Mgr Basile Mvé Engone, a ordonné dimanche la fermeture de la chapelle du Village Evinayong à Kango après que celle-ci a accueilli des danseurs de "Bwiti" (rite initiatique et ésotérique au Gabon réservé aux hommes), rapporte le correspondant de l'AGP.

La veillée qui s'est déroulée dans la nuit de samedi à dimanche a été organisée par une famille, ayant invité les danseurs de Bwiti, et habitant l'église.

Alerté par les responsables locaux de l'église catholique, Mgr Mvé Engone a aussitôt ordonné dans un communiqué la fermeture de cette église. Les danseurs ont été ensuite mis en examen.

Le Bwiti est un rite ésotérique qui était à l'origine formellement réservé aux hommes. L'un des aspects de cette religion réside dans l'absorption de la plante l'Iboga (souvent appelée l'arbre de la connaissance ou de la science aux vertus incommensurables) qui révèle tous les mystères de l'existence de l'univers, selon les adeptes.

Ce rite tire son origine depuis la nuit des temps et semble aussi vieux que le monde, explique-t-on de même source.

* 7 avril 2009. Str-JPMP/JRD/PRB. http://www.agpgabon.ga/show_estu.php?IDActu=5410

IBOGA: UNE JEUNE GABONAISE MEURT SUR LE CHEMIN DE L'INITIATION

«Le mystère demeure entier sur les causes exactes de la mort.»

Libreville, 30 juillet 2010 (Infosgabon) – Confrontée à des problèmes divers, Monique Guissogou Mabadi, une jeune femme de 26 ans aurait décidé d'intégrer une société secrète appelée Mabanzi pour en savoir un peu plus.

Alors qu'elle se pliait à un rituel d'incorporation formelle au sein de cette société secrète, dans la nuit du 26 au 27 juillet dernier à Fougamou, chef-lieu du Département de Tsamba-Magotsi dans la Province de la Ngounié (dans le sud du Gabon), la dame est morte.

En effet, le soir de la cérémonie d'initiation, elle aurait consommé une importante dose d'iboga. Peut-on établir de lien direct entre le fait de consommer de l'iboga et son décès? En tout cas, le mystère demeure

entier sur les causes exactes de la mort.

Ses deux mères initiatiques, Pierrette Bissagou et Angèle Ngouendengui ont été aussitôt interpellées par la brigade de gendarmerie de la localité et placées en garde à vue en attendant d'être présentées devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila.

Résidant à Port-Gentil (Ogooué Maritime), Monique Guissogou Mabadi, avait accouru au chevet de sa mère à Fougamou (Ngounié).

FIN/INFOSGABON/CE/2010 © Copyright Infogabon

** La phrase mise en exergue a été choisie par Psychothérapie Vigilance. Le titre original d'Infogabon.com est: « Gabon. Une jeune femme meurt sur le chemin de l'initiation ».* <http://infogabon.com/?p=1418>

DROGUÉ A L'IBOGA : IL ERRE SOUS LA PLUIE, PIEDS NUS ET EN ÉTAT DE PANIQUE

par Cathy ROCHER

NÎMES. - A Saint-Laurent-le-Minier, l'association *Adamus* privilégiait le bien-être personnel et le développement des cultures indigènes. Et proposait régulièrement à ses stagiaires des cures un peu particulières. À base d'iboga.

L'iboga est une racine connue pour ses propriétés psychotropes, plus particulièrement hallucinogènes. Au Gabon, on l'appelle aussi "bois sacré", et son usage traditionnel fait l'objet d'un rite. Cette plante est classée produit stupéfiant, en France, depuis 2007.

Des cérémonies rituelles hallucinantes

En septembre 2006, Julien, l'un des stagiaires d'*Adamus* qui avait absorbé quelques cuillères de poudre d'iboga, a été retrouvé sous la pluie, errant, pieds nus et en état de panique, dans les rues de Saint-Laurent-le-Minier. Le jeune homme était revêtu d'une toge de couleur noire, portée lors des cérémonies et danses rituelles organisées par Adamus.

Victime d'une décompensation délirante aiguë, cet élève policier dans le civil a dû subir deux hospitalisations. Julien ou encore Valérie, une autre stagiaire, venaient des Côtes-d'Armor et avaient rejoint Alice, leur psychothérapeute dans le Gard. C'est Christine, médecin de profession et présidente de l'association, qui initiait et encadrait les stagiaires. Andréa, une artiste peintre, l'aidait.

Devant la justice

Vendredi, Christine, le médecin, mais aussi Andréa étaient poursuivies pour administration de substance nuisible à une personne vulnérable et abus de faiblesse. La psychothérapeute, qui n'exerce plus aujourd'hui cette profession, était poursuivie en tant que complice. "Nous n'étions pas dans une démarche médicale mais de travail sur soi. Je n'étais pas là en tant que médecin. Mais j'estime que nous avons pris toutes les précautions possibles", s'est défendue Christine, le médecin, qui clame "son amour pour cette plante et cette tradition".

Une prise de risque

La prise d'iboga - le médecin le savait et avait précisé ces contre-indications sur la plaquette de l'association - est déconseillée aux personnes connues pour leurs antécédents cardiaques, psychiatriques ou dépressifs. Selon le représentant du parquet, Julien et Valérie faisaient partie de ces personnes vulnérables. "Ils n'auraient pas dû venir à ce stage" admet Alice, la psychothérapeute.

"Charlatanisme"

Hier, Patrick Pribile, le vice-procureur, a fustigé "l'aventure absurde d'Adamus, un certain charlatanisme pour faire absorber à des gens fragiles des produits qui ne sont pas anodins", ou encore ces "cérémonies quasi religieuses consistant en des bains rituels et prises d'iboga auxquelles assistaient des enfants et même des bébés". Il a requis des peines de douze mois à deux ans de prison avec sursis contre les trois prévenues, et l'interdiction d'exercer la médecine à l'encontre de Christine.

Maîtres Richard, Expert et Gandini, les avocats des trois prévenues, ont plaidé la relaxe. "Ces trois personnes étaient de parfaite bonne foi dans les bienfaits de cette plante", ont-ils assuré, affirmant qu'il n'y avait pas là "de volonté de nuire et donc pas d'élément intentionnel".

Le tribunal rendra sa décision le 16 décembre prochain.

* Article publié le 20 novembre 2011 dans le Midi Libre.

<http://www.midilibre.fr/2011/11/19/le-stagiaire-d-adamus-avait-absorbe-de-l-iboga,419738.php>

IBOGA – UNE GABONAISE MEURT APRÈS UN RITUEL D'INITIATION...

Raïssa MATAMBA, 32 ans, est morte, dimanche dernier, derrière l'hôpital d'instruction des armées au sud de Libreville, après un rituel d'initiation. Selon la brigade de gendarmerie de Mélen chargée du dossier, le drame est intervenu au sortir d'un rituel d'initiation.

La mère spirituelle, Huguette Maroundou, 35 ans, a été aussitôt interpellée et placée en garde à vue, en attendant d'être présentée devant le parquet de la République, qui décidera de son sort. Outre l'homicide involontaire, les autorités judiciaires lui reprochent une pratique illégale de charlatanisme.

Selon une source familiale, Raïssa MATAMBA s'était résolue à l'initiation à la suite de problèmes auxquels elle était confrontée dans sa vie quotidienne. « Elle avait des ennuis de santé, mais s'était déjà rétablie. Mais s'était décidé de consommer du bois sacré pour voir d'où provenaient ses problèmes », a expliqué la même source.

A en croire la mère spirituelle, Raïssa MATAMBA s'était initiée en même temps qu'une autre jeune fille. Cette dernière est bien portante. « J'ai donné la même dose de l'Iboga aux deux candidates à l'initiation. Elles ont bien fait la séance de voyance. Après le rituel, nous avons dansé. C'est lorsqu'elle s'est endormi qu'elle est morte », a expliqué Huguette Maroundou.

Des témoins ont déclaré que la jeune femme aurait déliré avant de rendre l'âme. « Elle a pris un couteau et s'est mise à délirer. Elle disait que sa défunte grand-mère était sorcière, qu'elle la voyait et qu'elle voulait l'éliminer avec le couteau qu'elle tenait à la main », a avancé une femme présente lors du rituel.

Huguette Maroundou officiait depuis deux ans. Sa pratique consistait à macérer l'Iboga et autres feuilles sacrées dans un gobelet d'eau et de faire ingurgiter la potion aux candidates à l'initiation. Selon les voisins, tout s'est bien passé jusque-là, avant que tout bascule dimanche dernier.

La question que tout le monde se pose est celle de savoir ce qui s'est réellement passé pour que Raïssa MATAMBA passe de vie trépas au cours du rite mené par une tradithérapeute supposée aguerrie. Dès l'annonce du drame, des voix se sont élevées pour indiquer que l'Iboga ne tue pas. « En cas d'overdose, il suffit de donner de la banane à la candidate à l'initiation pour qu'elle retrouve ses automatismes, sa motricité » a soutenu un maître spirituel.

* Titre original de l'article publié le 29 janvier 2012 dans *Génération Nouvelle*: « Gabon / Faits divers : Elle meurt après un rituel d'initiation... »

Source : L'UNION http://generation-nouvelle.org/index.php?option=com_content&task=view&id=665&Itemid=27

**IBOGA – UNE QUINQUAGÉNAIRE GABONAISE DÉCÈDE
DANS UN TEMPLE INITIATIQUE À MEDOUNEU**

par La rédaction d'Info241

Une mère spirituelle aurait caché dans son temple, le corps d'une patiente à la suite d'une initiation qui aurait mal tournée. Les faits se seraient déroulés durant le week-end dernier à Ntan'n, bourgade située à 18km de Medouneu, le chef-lieu du Haut-Komo, dans la province du Woleu-Ntem dans le nord du Gabon. Le corps en putréfaction d'une femme de 54 ans, candidate à l'initiation d'un rite, a été découvert dans le temple d'une mère spirituelle de 60 ans.

Selon une source sûre, la quinquagénaire s'y serait rendue samedi pour chercher son salut, à la suite des douleurs de ventre qu'elle ressentait régulièrement. Mais elle est passée de vie à trépas après avoir consommé de l'Iboga, une plante communément appelée "bois sacré", ayant des vertus médicinales.

Lors du rituel d'initiation, a avancé la source, la mère spirituelle a administré trois assiettes d'Iboga à sa patience. Mais la santé de la quinquagénaire s'est subitement dégradée. Elle a été ensuite isolée dans l'antichambre du temple.

Les voisins de la mère spirituelle ont été intrigués par une odeur pestilentielle qui s'échappait de l'antichambre du temple et une nuée de mouches inhabituelle. En voulant en savoir un peu plus, ils ont finalement découvert l'horreur : le corps en putréfaction de la quinquagénaire gisant au sol. Une enquête a été ouverte.

Source : Jonas Moulenda - 3 octobre 2014

<http://info241.com/iboga-une-quinquagenaire-decede-dans-un-temple-initiatique-a,418>